

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N°SOSUMO/...30.../F/2018 - 2019 POUR LA FOURNITURE DES
MATERIAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ARCHIVAGE,
D'UN GYMNASE ET D'UN BUREAU DE PAIE

DATE DE PUBLICATION : Le 12/04/2019

DATE D'OUVERTURE DES OFFRES : Le 03.../05.../2019

1. Objet :

La Société Sucrière du MOSO, "SOSUMO" invite par le présent Avis d'Appel d'Offres ouvert national, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture des matériaux de construction d'une salle d'archivage, d'un gymnase et d'un bureau de paie.

2. Financement du marché

La Société Sucrière du MOSO, "SOSUMO" compte financer l'exécution de ce marché sur fonds propres de l'exercice budgétaire 2018-2019.

3. Spécifications du marché

La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Lieu et délai de livraison

L'ensemble de ces fournitures sont à livrer dans un délai de 30 jours comptés dès la réception de la lettre de marché ou contrat de marché.

Le lieu de livraison est le siège de la SOSUMO à GIHOFI.

5. Allotissement

Le présent marché est constitué d'un seul lot.

6. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales [qu'elles participent à titre individuel ou en association ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les capacités juridiques, administratives, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics.



7. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté par tous les soumissionnaires à l'adresse indiquée au point 14 ci-dessous, tous les jours ouvrables de 7 heures 30' à 17 heures, heure locale.

Il pourra être obtenu moyennant présentation d'un bordereau de versement d'un montant non remboursable de "Cent mille francs burundais (100.000 FBU)" dont la moitié est à verser à l'un des comptes n° 201-0061050-84 BCB, 301-0089001-36 BANCOBU, 500/30/2790/30/2 BICI, 701/0042801/47 INTERBANK, 1101-0044707-81 ECOBANK ouverts au nom de la SOSUMO et l'autre moitié au compte n°1101/001 - 04 ouvert à la Banque de la République du Burundi(BRB).

Il pourra être également téléchargé du site internet de la SOSUMO :

www.sosumo-burundi.com.

8. Dépôt des Offres

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat de la Direction Général de la SOSUMO, à **GIHOFI-RUTANA**, au plus tard le/...../2019 à 9 heures locales, pour permettre leur enregistrement à l'adresse ci-dessous :

**SIEGE DE LA SOSUMO
B.P 835 BUJUMBURA
GIHOFI-RUTANA**

Elles porteront obligatoirement la mention :

« **Dossier D'appel d'Offres National Ouvert n° SOSUMO/..30/F/2018-2019, A n'ouvrir qu'en séance publique du .03../.05../2019, à 9 heures 30' ».**

9. Présentation de l'offre

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission rédigé suivant le modèle annexé, inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

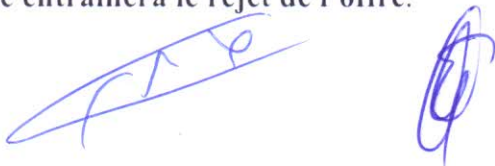
Les soumissionnaires soumettront leurs offres sous pli fermé.

10. Garantie bancaire de soumission

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire de soumission de **Cinq Cent Mille Francs Burundais (500.000FBU)** émise par une banque ou microfinance agréée établi suivant le modèle en annexe.

La validité de la garantie bancaire de soumission est de 120 jours calendriers à compter de la date d'ouverture effective des offres.

Son absence entrainera le rejet de l'offre.



11. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

12. Séance d'ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu le 03/05./2019 à 09 h 30' dans la salle des réunions de la SOSUMO, à **GIHOFI-RUTANA**, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des Marchés Publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il ne signe pas sur le P.V d'ouverture des offres.

Les offres déposées après la date et/ou l'heure indiquée feront objet d'irrecevabilité.

Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par les membres de la sous-commission d'ouverture.

Les représentants des soumissionnaires présents signeront un registre attestant leur présence.

13. Critères de qualification

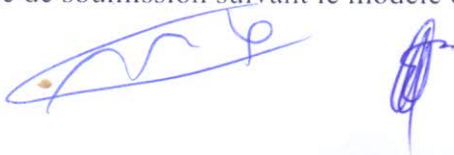
Pour être accepté en tant que soumissionnaire, la société devra répondre aux exigences suivantes :

Offre technique :

1. l'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par les services de l'OBR ;
2. l'acte d'engagement rédigé suivant le modèle en annexe ;
3. les preuves d'achat du DAO portant le numéro du marché ;
4. la caution bancaire de soumission (sous forme de garantie bancaire) suivant le modèle en annexe ;
5. le Certificat d'Immatriculation Fiscale (N.I.F) ;
6. l'attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS en original et en cours de validité ;
7. l'adresse fixe connue, le domicile élu ou le siège social ;
8. l'attestation de non faillite délivrée par le tribunal du Commerce en cours de validité ;
9. l'attestation de capacité financière délivrée par une banque agréée en vue d'exécuter ce marché ;
10. les spécifications techniques des fournitures ;
11. l'offre doit être accompagnée d'un échantillon pour analyse ;
12. les Statuts de la société ;
13. En cas de groupement chaque membre doit fournir son NIF ainsi que celui du groupement.

Offre financière :

1. l'acte de soumission suivant le modèle en annexe ;



2. le bordereau de prix dûment rempli suivant le modèle en annexe ;
3. le délai de livraison.

**N.B : - L'absence ou la non-conformité de l'un des documents entraine le rejet de l'offre lors de l'analyse conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics.
- L'offre contenant des réserves ou des conditions sera rejetée lors de l'analyse.**

14. Adresse de l'Acheteur

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

SIEGE DE LA SOSUMO
B.P 835 BUJUMBURA- BURUNDI
GIHOFI-RUTANA

Email : sosumobu@yahoo.fr

Site web : www.sosumo-burundi.com

Tél : (257) 22 50 71 01

(257) 22 50 71 02

ou à son Bureau de Liaison sise à Bujumbura
B.P 835 BUJUMBURA

Bujumbura-Burundi

Tél : (257) 22 50 70 08

(257) 22 50 70 09

Email : sosumobu@yahoo.fr

Site web : www.sosumo-burundi.com

La SOSUMO se réserve le droit de rejeter toutes les offres si aucune d'entre elles n'est conforme aux exigences du DAO.

Le Directeur des Approvisionnements,

L'Administrateur Directeur Général,

Alain NDIKUBWAYO

Eric NSHIMIRIMANA

